

Monoxyde de carbone : comment prévenir les intoxications



[1]

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, invisible et inodore. Chaque année, à l'approche de l'hiver, il est responsable de plusieurs milliers d'intoxications dont une centaine de décès qui peuvent être prévenus par des gestes simples

Les symptômes sont des maux de têtes, des vomissements, des vertiges voire des décès. Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...)

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent

Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.

- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : brasero, barbecue, cuisinière, etc.
- Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

En cas d'urgence

Quand un appareil de chauffage ou de cuisson est en marche à votre domicile, et que vous avez mal à la tête, envie de vomir, ou si vous vous sentez mal, c'est peut-être le signe qu'il y a du monoxyde de carbone chez vous :

> ouvrez les fenêtres et les portes,

> arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson, sortez de chez vous.

Appeler les urgences en composant le 15, le 18 ou le 114 pour les personnes malentendantes.

URL source : <https://www.ville-chaumontel.fr/content/monoxyde-de-carbone-comment-prevenir-les-intoxications?mini=2018-05>

Liens

[1] <https://www.ville-chaumontel.fr/sites/chaumontel/files/media/image/monoxyde.jpg>